



Municipalité  
de **Saint-Louis-  
de-Blandford**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 2 juin 2026 à 19h00 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de madame Élisabeth Hamel, mairesse.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Germain Côté  
Siège #2 - Marc Bédard  
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc  
Siège #4 - Sylvie Salois  
Siège #5 - Diane Blanchette

Est / sont absents:

Est également présente, madame Vicky Boulanger, coordonnatrice des loisirs, qui agira comme greffière.


**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté le quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2026-06-154

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - MOT DE LA MAIRESSE
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026
  - 4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2026
- 5 - FINANCES
  - 5.1 - Adoption des comptes du mois de mai 2026
  - 5.2 - DÉPÔT DE SUBVENTIONS
- 6 - LÉGISLATION
  - 6.1 - Dépôt du certificat du règlement de zonage 391-2026
  - 6.2 - Dépôt de la démission du conseiller au siège no 6 - M. Michel Pépin
  - 6.3 - Constat de vacance au poste de conseiller - siège no 6
  - 6.4 - Autorisation d'un montant pour remboursement des dépenses électorales - élection du 3 mai 2026
  - 6.5 - Octroi des salaires du personnel électoral - élection partielle du 27 septembre 2026
  - 6.6 - Dépôt des comités
  - 6.7 - Demande de remboursement pour le 101 rue Jacques.
  - 6.8 - Demande de dérogation mineure DM2026-01 - 51, rue des Pionniers
  - 6.9 - Demande de dérogation mineure DM2026-02- Ferme Provinas S.E.N.C.
- 7 - OCTROI DE CONTRATS
  - 7.1 - Réparation chaise élévatrice

  
\_\_\_\_\_  
DG ou DGA

  
\_\_\_\_\_  
Maire

- 7.2 - Octroi d'un mandat à DATA Trafic pour la réalisation de relevés de circulation
- 7.3 - Ajout au mandat de Marquage Traçage Québec
- 7.4 - OCTROI DE CONTRAT POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE (TERRAINS DE PICKLEBALL)
- 7.5 - OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS DE PICKLEBALL (SURFACE SYNTHÉTIQUE)
- 7.6 - OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR TERRAIN DE PICKLEBALL
- 7.7 - Autorisation de conclure un bail opérationnel de location pour un camion de déneigement
- 8 - ACHAT DE BOTTES DE TRAVAIL - DANICK DESCÔTEAUX
- 9 - DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) 2026-2027
- 10 - VARIA
  - 10.1 - Dépôt d'une lettre d'appui pour la MRC d'Arthabaska - Programme d'appui aux collectivités (PAC)
  - 10.2 - DÉPÔT D'UNE LETTRE D'APPUI-Comité 12-18
  - 10.3 - RÉOLUTION - DISPOSITION DE BIENS EXCÉDENTAIRES (CLASSEURS)
  - 10.4 - Commandite Fondation Maison Marie-Pagé
  - 10.5 - Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées - 1er au 7 juin 2026
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Sylvie Salois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3 - MOT DE LA MAIRESSE

Annoncer que nous avons reçu du financement pour accueillir 2 terrains de pickleball.

### 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-06-155

#### 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Marc Bédard, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-156

#### 4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Germain Côté, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2026 tel que présenté.

ADOPTEE  
A L'UNANIMITE

  
\_\_\_\_\_  
DG ou DGA  
  
\_\_\_\_\_  
Maire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5 - FINANCES

2026-06-157

### 5.1 - Adoption des comptes du mois de mai 2026

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-158

### 5.2 - DÉPÔT DE SUBVENTIONS

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2;

ATTENDU QUE le montant confirmé de cette aide financière est de 50 000 \$;

ATTENDU QUE cette aide financière sera utilisée pour la réalisation du projet d'aménagement de terrains de pickleball;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt et la réception de l'aide financière accordée dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2;

QUE la somme de 50 000 \$ soit affectée au projet d'aménagement de terrains de pickleball, conformément aux modalités du programme et au budget prévu.

ADOPTÉE.

## 6 - LÉGISLATION

2026-06-159

### 6.1 - Dépôt du certificat du règlement de zonage 391-2026

Certificat

Règlement de zonage 391-2026

Je, Mélanie Allaire, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, certifie :

- Que le nombre de signatures obtenues à la fin de la période d'enregistrement tenue le 14 mai 2026 est de 1.

Ainsi, je déclare que le règlement numéro 391-2026 est réputé avoir été approuvé par des personnes habiles à voter.

Le présent certificat est dressé conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et sera déposé devant le conseil, à la prochaine séance du conseil.

Donné à Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, le 14 mai 2026.

  
\_\_\_\_\_  
DG ou DGA

  
\_\_\_\_\_  
Maire

2026-06-160

**6.2 - Dépôt de la démission du conseiller au siège no 6 - M. Michel Pépin**

ATTENDU la réception de la lettre de démission de M. Michel Pépin, conseiller municipal au siège no 6;

ATTENDU QUE cette démission est effective à compter du 10 mai 2026;

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Sylvie Salois, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la démission de M. Michel Pépin à titre de conseiller municipal au siège no 6, effective en date du 10 mai 2026;

DE TRANSMETTRE les avis requis aux autorités compétentes conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE

2026-06-161

**6.3 - Constat de vacance au poste de conseiller - siège no 6**

ATTENDU la démission de M. Michel Pépin à titre de conseiller municipal au siège no 6, effective en date du 10 mai 2026;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, cette démission crée une vacance au sein du conseil municipal;

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONSTATER la vacance au poste de conseiller municipal au siège no 6 à compter du 2 juin 2026;

DE TRANSMETTRE un avis de cette vacance aux autorités compétentes conformément aux dispositions légales applicables.

ADOPTÉE

2026-06-162

**6.4 - Autorisation d'un montant pour remboursement des dépenses électorales - élection du 3 mai 2026**

ATTENDU la tenue des élections municipales le 3 mai 2026;

ATTENDU les dépenses engagées dans le cadre de la préparation et de la tenue de cette élection;

ATTENDU qu'un budget affecté est prévu à cette fin;

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 9 800 \$ à même le budget affecté aux élections municipales;



DE REMBOURSER les dépenses liées à la tenue de l'élection du 3 mai 2026 conformément aux pièces justificatives présentées;

DE DÉCRÉTER que cette somme soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2026-06-163

**6.5 - Octroi des salaires du personnel électoral - élection partielle du 27 septembre 2026**

  
\_\_\_\_\_  
DG ou DGA  
  
\_\_\_\_\_  
Maire

ATTENDU la tenue d'une élection partielle prévue le 27 septembre 2026;

ATTENDU la nécessité de procéder à la nomination et à la rémunération du personnel électoral requis pour la tenue de cette élection;

ATTENDU que les taux de rémunération sont établis conformément à la réglementation en vigueur ou aux résolutions antérieures du conseil;

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Germain Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'OCTROYER les salaires du personnel électoral affecté à l'élection partielle du 27 septembre 2026, conformément aux taux de rémunération en vigueur;

D'AUTORISER le paiement des sommes dues sur présentation des feuilles de temps et pièces justificatives approuvées par la présidente d'élection;

DE DÉCRÉTER que ces dépenses soient imputées au budget des élections municipales et, advenant un dépassement, que celui-ci soit assumé à même le budget courant de la municipalité.

ADOPTÉE

2026-06-164

#### 6.6 - Dépôt des comités

ATTENDU QUE des élections partielles ont eu lieu;

ATTENDU QUE la composition des comités doit être mise à jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette, et résolu de procéder au dépôt de la liste des comités des élus telle que modifiée à la suite des élections.

COMITÉS MUNICIPAUX	
COMITÉS MUNICIPAUX	CONSEILLERS
Centre récréatif	Marc Bédard
	François-Michel Bonneau-Leclerc
Comité de la bibliothèque	Diane Blanchette
Comité politique familiale de l'immigration MADA / MAE	Marc Bédard
	Diane Blanchette
Ressources humaines	Germain Côté
	François-Michel Bonneau-Leclerc
Régie Incentraide / Voirie	François-Michel Bonneau-Leclerc
	Sylvie Salois
Comité sécurité civile	Germain Côté
	Marc Bédard
Comité consultatif urbanisme	Diane Blanchette
	Sylvie Salois
CIC	Sylvie Salois

Mairesse remplaçante : Sylvie Salois

Substituts à la MRC : Sylvie Salois

ADOPTÉE

DG ou DGA

Maire

2026-06-165

**6.7 - Demande de remboursement pour le 101 rue Jacques.**

ATTENDU QU'une demande de remboursement de frais a été déposée à la Municipalité relativement à des travaux réalisés à proximité d'une propriété privée;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande et des circonstances entourant celle-ci;

ATTENDU QUE les démarches à l'origine des frais réclamés ne résultaient pas d'une décision ou d'une directive du conseil municipal;

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement prévus par la Municipalité ont été réalisés conformément aux engagements prévus;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit assurer une application uniforme et équitable de ses décisions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Sylvie Salois, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal refuse la demande de remboursement de frais déposée à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-06-166

**6.8 - Demande de dérogation mineure DM2026-01 - 51, rue des Pionniers**

ATTENDU QUE la citoyenne du 51, rue des Pionniers a présenté une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 114,00 m<sup>2</sup> situé dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage no 194 prévoit qu'un bâtiment accessoire ne peut excéder une superficie de 90,00 m<sup>2</sup> et doit être situé à l'extérieur du prolongement des murs latéraux du bâtiment principal;

ATTENDU QUE cette demande concerne le lot 6 654 724 du cadastre du Québec, situé dans les zones R-28 et R-30 du plan de zonage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande et a transmis sa recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance du CCU ainsi que de la recommandation formulée;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter l'emplacement projeté du garage détaché, considérant que celui-ci respecte les dispositions réglementaires actuellement applicables en matière d'implantation et que la rue projetée n'est pas réalisée;

ATTENDU QUE le CCU recommande de refuser la demande visant à permettre une superficie de 114,00 m<sup>2</sup>, notamment en raison de l'importance de l'écart demandé par rapport à la norme prescrite, de l'absence de préjudice sérieux démontré et de la nécessité de préserver le caractère résidentiel du secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

D'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et, par conséquent, de reconnaître la conformité de l'emplacement projeté du garage détaché,

  
DG ou DGA

Maire

considérant que la rue projetée n'est pas réalisée et que les dispositions réglementaires applicables en matière d'implantation sont respectées;

DE refuser la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 114,00 m<sup>2</sup>, celle-ci n'étant pas jugée acceptable au regard des critères applicables aux dérogations mineures et des objectifs poursuivis par la réglementation municipale.

ADOPTÉE.

2026-06-167

**6.9 - Demande de dérogation mineure DM2026-02- Ferme Provinas S.E.N.C.**

ATTENDU QUE monsieur Philippe Gagné, arpenteur-géomètre et mandataire de la Ferme Provinas S.E.N.C., a déposé une demande de dérogation mineure visant la subdivision du lot 6 353 212 du cadastre du Québec afin de créer deux (2) lots distincts, soit un lot résiduel pour l'exploitation agricole et un lot distinct pour la résidence principale et ses bâtiments accessoires;

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans les zones U2 et A3 du règlement de zonage no 194;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement prévoit, pour un terrain non desservi situé en couloir riverain, une largeur avant minimale de 50,00 mètres ainsi qu'une profondeur minimale de 75,00 mètres;

ATTENDU QUE le lot projeté pour la résidence présente une profondeur minimale de 60,00 mètres;

ATTENDU QUE le lot projeté pour la ferme présente une largeur avant de 45,00 mètres;

ATTENDU QUE le lot projeté pour la résidence ne peut respecter la profondeur minimale prescrite en raison de la présence de la zone agricole adjacente limitant les possibilités de subdivision;

ATTENDU QUE le lot projeté pour la ferme ne peut respecter la largeur minimale prescrite en raison de la configuration du secteur et de la présence de lots déjà construits à proximité;

ATTENDU QUE les lots projetés respectent les autres normes applicables, notamment en matière de superficie;

ATTENDU QUE le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur en limitant la possibilité de vendre distinctement la résidence et les terres agricoles;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi que de la recommandation formulée relativement à cette demande;


ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

D'accorder la dérogation mineure DM2026-02 afin de permettre la subdivision du lot

  
\_\_\_\_\_  
DG ou DGA

\_\_\_\_\_  
Maire

6 353 212 du cadastre du Québec en deux (2) lots distincts, selon le plan préparé et présenté par le mandataire, malgré le non-respect de la largeur avant minimale et de la profondeur minimale prescrites au règlement de lotissement pour un terrain non desservi situé en couloir riverain.

ADOPTÉE.

## 7 - OCTROI DE CONTRATS

2026-06-168

### 7.1 - Réparation chaise élévatrice

ATTENDU QUE la chaise élévatrice de l'établissement nécessite des réparations afin d'assurer son bon fonctionnement et la sécurité des utilisateurs ;

ATTENDU QUE une soumission a été reçue de l'entreprise Élévation au montant de 1 315 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Germain Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la coordonnatrice à orchestrer les réparations de la chaise élévatrice auprès de l'entreprise Élévation au coût de 1 315 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2026-06-169

### 7.2 - Octroi d'un mandat à DATA Trafic pour la réalisation de relevés de circulation

ATTENDU QUE la firme DATA Trafic a présenté une offre de services pour la réalisation de relevés de circulation sur le rang Saint-François, de part et d'autre de la municipalité, ainsi que sur le rang 11 et le rang Charles-Héon;

ATTENDU QUE les activités et tâches associées à ce mandat comprennent notamment la préparation des comptages, la coordination avec les releveurs, le transport, les frais de déplacement, les relevés sur le terrain, la saisie et la compilation des données, la validation des données ainsi que le temps de supervision et d'administration;

ATTENDU QUE ces relevés permettront à la Municipalité d'obtenir des données précises sur les volumes de circulation afin de soutenir sa planification et ses interventions en matière de voirie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Germain Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité octroie à DATA Trafic le mandat de réaliser des relevés de circulation sur le rang Saint-François pour deux périodes de sept (7) jours consécutifs, soit une période en juillet 2026 et une période en octobre 2026, en continu (24 heures sur 24), au coût de 2 050 \$ par période, pour un montant total de 4 100 \$;

QUE la Municipalité octroie également à DATA Trafic le mandat de réaliser des relevés de circulation sur le rang 11 et le rang Charles-Héon pour une période de sept (7) jours consécutifs durant l'été 2026, au coût de 4 100 \$, auquel s'ajouteront les frais de transport applicables;

QU'UNE seconde période de relevés sur le rang 11 et le rang Charles-Héon soit prévue en 2027 afin de compléter la collecte de données;

QUE la dépense soit imputée au budget des travaux publics ou à toute autre source de financement disponible à cette fin.

  
DG ou DGA

  
Maire

ADOPTÉE

2026-06-170

### 7.3 - Ajout au mandat de Marquage Traçage Québec

ATTENDU QUE selon le rapport de Pluritec dans le cadre du PIIRL, il est recommandé à la municipalité de procéder au lignage du rang Bécancour et de la rue Industrielle et de la rue Baril;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà octroyé un contrat à Marquage Traçage Québec pour le lignage de la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE MANDATER la firme Marquage Traçage Québec afin de procéder au lignage du rang Bécancour et de la rue Industrielle et de la rue Baril au coût de 8 850\$;

D'AUTORISER le paiement des travaux à même le budget prévu.

ADOPTÉE

2026-06-171

### 7.4 - OCTROI DE CONTRAT POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE (TERRAINS DE PICKLEBALL)

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la réalisation du projet d'aménagement d'un terrain de pickleball;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour des travaux d'asphaltage dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu et analysé les soumissions déposées;

ATTENDU QUE la proposition de Asphalte Sévigny est jugée la plus avantageuse pour la Municipalité, tant au niveau du prix que de la qualité des services offerts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal octroie le contrat à Asphalte Sévigny pour les travaux d'asphaltage nécessaires à l'aménagement d'un terrain de pickleball, pour une superficie approximative de 163 pieds par 92 pieds;

QUE le coût du contrat soit fixé à 44 988\$, taxes en sus, conformément à la soumission déposée;

QUE cette dépense soit financée en partie par l'aide financière obtenue dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation du présent dossier.

Que la directrice générale soit autorisée à engager les travaux nécessaires à la préparation du terrain, conformément aux besoins du projet et aux budgets autorisés par le conseil municipal.

ADOPTÉE.

  
DG ou DGA

  
Maire

2026-06-172

**7.5 - OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS DE PICKLEBALL  
(SURFACE SYNTHÉTIQUE)**

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour la réalisation d'un projet d'aménagement de terrains de pickleball;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'acquisition de deux (2) surfaces de jeu synthétiques de 30 pieds par 60 pieds destinées à la pratique du pickleball;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix et reçu différentes offres de service à cet effet;

ATTENDU QUE l'offre déposée par la compagnie AGORASPORT est jugée la plus avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de la compagnie AGORASPORT pour la fourniture de deux (2) surfaces synthétiques de pickleball de 30 pieds par 60 pieds;

QUE le contrat soit octroyé au montant de 29 000 \$, taxes en sus, conformément à la soumission reçue;

QUE cette dépense soit financée à même l'aide financière obtenue dans le cadre du programme Nouveaux Horizons ainsi que par le budget municipal, si nécessaire;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document.

ADOPTÉE.

2026-06-173

**7.6 - OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR TERRAIN  
DE PICKLEBALL**

ATTENDU QUE la Municipalité procède actuellement à l'aménagement de nouveaux terrains de pickleball;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'installation d'une clôture afin de délimiter l'espace entre les terrains de pickleball et la pumtrack, et d'assurer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité et analysé plusieurs soumissions pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Clôture Bois-Francs est jugée la plus avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Marc Bédard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal octroie le contrat à Clôture Bois-Francs pour la fourniture et l'installation d'une clôture entre les terrains de pickleball et la pumtrack;

QUE le coût du contrat soit fixé à 7 037 \$, taxes en sus, conformément à la soumission reçue;

QUE cette dépense soit imputée au budget prévu pour le projet d'aménagement des terrains de pickleball ou à tout autre poste budgétaire approprié;

  
\_\_\_\_\_  
DG ou DGA

  
\_\_\_\_\_  
Maire

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation du présent contrat.

ADOPTÉE.

2026-06-174

**7.7 - Autorisation de conclure un bail opérationnel de location pour un camion de déneigement**

ATTENDU QUE la Municipalité est actuellement en processus de création d'une régie intermunicipale de transport avec la Municipalité de Saint-Rosaire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer la continuité de ses opérations de déneigement et se doter d'un camion entièrement équipé à cette fin;

ATTENDU QU'une offre de bail opérationnel a été déposée pour un camion muni de tous les équipements nécessaires aux travaux de déneigement;

ATTENDU QUE cette offre prévoit un coût mensuel de 11 144 \$, à compter d'octobre 2026, pour une période initiale de 24 mois, avec possibilité d'achat au terme du bail ou de renouvellement pour une période additionnelle de 24 mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Germain Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise la conclusion d'un bail opérationnel pour la location d'un camion de déneigement entièrement équipé, selon les modalités de l'offre reçue;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de cette entente;

QUE lors de l'entrée en fonction de la régie intermunicipale de transport, le bail ainsi que les dépenses qui y sont associées soient transférés à celle-ci, conformément aux ententes et autorisations applicables.

ADOPTÉE.

2026-06-175

**8 - ACHAT DE BOTTES DE TRAVAIL - DANICK DESCÔTEAUX**

ATTENDU QUE Danick Descôteaux, employé de la municipalité, a formulé une demande pour l'achat de bottes de travail;

ATTENDU QUE ces équipements sont nécessaires à l'exécution sécuritaire de ses fonctions;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de fournir les équipements de protection individuelle requis à ses employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal autorise l'achat de bottes de travail pour Danick Descôteaux, conformément à la politique en vigueur, et selon les besoins liés à ses fonctions;

Que la direction générale soit autorisée à procéder à l'achat et au paiement desdites bottes.

ADOPTÉE

  
\_\_\_\_\_  
DG ou DGA

\_\_\_\_\_  
Maire

2026-06-176

**9 - DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) 2026-2027**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de l'appel de propositions 2026-2027 du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) visant à soutenir des projets favorisant la participation sociale, le bénévolat, l'inclusion et le mieux-être des aînés;

ATTENDU QUE le programme permet désormais une aide financière maximale de 50 000 \$, incluant une limite de 25 000 \$ pour les dépenses en immobilisation;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande de financement dans le cadre de ce programme afin de soutenir un projet bénéfique pour les aînés de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) 2026-2027;

QUE la Municipalité autorise la Directrice générale ainsi que la Coordinatrice des loisirs à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à cette demande, incluant le dépôt électronique via la plateforme SELSC ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10 - VARIA**

2026-06-177

**10.1 - Dépôt d'une lettre d'appui pour la MRC d'Arthabaska - Programme d'appui aux collectivités (PAC)**

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a déposé une demande de financement au Programme d'appui aux collectivités (PAC);

ATTENDU QUE la municipalité a remis une lettre d'appui à la MRC en date du 27 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Germain Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accuse réception et dépose officiellement la lettre d'appui remise à la MRC d'Arthabaska en date du 27 mai 2026.

ADOPTÉE

2026-06-178

**10.2 - DÉPÔT D'UNE LETTRE D'APPUI-Comité 12-18**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui pour le projet « Capsules 12-18 : portrait régional de la santé mentale par la création théâtrale » présenté par Partenaires 12-18 Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît la pertinence du projet pour la santé mentale et le bien-être des jeunes de 12 à 18 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Sylvie Salois, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DG ou DGA

Maire

QUE le conseil municipal procède au dépôt de la lettre d'appui concernant le projet « Capsules 12-18 »;

QUE la Municipalité confirme son appui au projet présenté par Partenaires 12-18 Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

2026-06-179

### 10.3 - RÉOLUTION - DISPOSITION DE BIENS EXCÉDENTAIRES (CLASSEURS)

ATTENDU QUE la municipalité a acquis, par appel d'offres intermunicipal, un lot de classeurs usagés;

ATTENDU QU'une partie de ces classeurs est maintenant excédentaire aux besoins de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu d'en disposer de façon simple et ordonnée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Marc Bédard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal déclare les classeurs excédentaires aux besoins de la municipalité;

QUE le conseil autorise leur vente aux citoyens intéressés au prix de 20 \$ l'unité, selon le principe du premier arrivé, premier servi;

QUE la directrice générale soit autorisée à fixer les modalités de la vente et à disposer des classeurs invendus ou restants par tout moyen jugé approprié;

QUE les revenus perçus soient versés au fonds général de la municipalité.

ADOPTÉE

2026-06-180

### 10.4 - Commandite Fondation Maison Marie-Pagé

ATTENDU QUE la Fondation Maison Marie-Pagé sollicite la municipalité afin de participer à la 10e édition de son tournoi de golf bénéfique, lequel se tiendra le 9 juillet prochain à Victoriaville;

ATTENDU QUE cette activité vise à soutenir le financement des soins palliatifs offerts gratuitement aux personnes en fin de vie et à leurs proches, incluant les citoyens de la municipalité;


ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de soutenir les organismes du milieu œuvrant en santé et en soutien communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Marc Bédard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

d'autoriser une contribution sous forme de commandite, consistant en un paquet cadeau d'une valeur approximative de 150 \$ de produits du Restaurant Dépanneur Rioux;

que cette dépense soit imputée au poste budgétaire des dons et commandites;  
d'autoriser la direction générale à procéder aux démarches nécessaires afin de finaliser la contribution conformément aux procédures administratives en vigueur.

  
\_\_\_\_\_  
DG ou DGA

  
\_\_\_\_\_  
Maire

ADOPTÉE

2026-06-181

**10.5 - Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées - 1er au 7 juin 2026**

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se tiendra du 1er au 7 juin 2026;

ATTENDU QUE cette semaine vise à sensibiliser la population aux réalités vécues par les personnes handicapées et à promouvoir leur pleine participation sociale;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réaffirmer son engagement envers l'accessibilité et l'inclusion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Marc Bédard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal proclame la semaine du 1er au 7 juin 2026 comme la Semaine québécoise des personnes handicapées sur le territoire de la municipalité;

QUE la municipalité profite de cette occasion pour réitérer son appui à cette démarche et sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans l'ensemble de ses projets actuels et futurs.

ADOPTÉE

**11 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les citoyens à la période de questions.

-Demande d'un citoyen, via Facebook, pour la diffusion en ligne des séances du conseil-  
La mairesse explique qu'il y a des vérifications législatives à faire, ainsi que des investissements financiers à prévoir avant d'en arriver à diffuser les séances en ligne, cependant, le conseil va évaluer la possibilité.

2026-06-182

**12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc que la séance soit levée à 19h43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**APPROUVÉ**

Vicky Bouranger

**APPROUVÉ**

Élisabeth Hamel

Mairesse

Je, Élisabeth Hamel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».